

# Le vélo en milieu rural / peu dense



# Table des matières

## Tour de table

### [Introduction de Hauts-de-France Mobilités](#)

### [En selle !](#)

- Quiz

### [Préambule : arguments / nécessité d'un système vélo](#)

#### 1. Le système vélo

- Exemple de Molsheim
- Exemples dans les Hauts-de-France
- Temps d'échange

#### 2. Les aménagements cyclables

- Exemples de bonnes pratiques
- Expérimentations
- Temps d'échange

#### 3. [Signalétique / jalonnement](#)

#### 4. Les financements possibles

Etat / ADEME, Région, CD62, CD59, les programmes CEE  
Temps d'échange

#### 5. La gouvernance : qui fait quoi ? Ex de CC



# Tour de table



## Droit au vélo – ADAV

Association d'usagers des Hauts-de-France qui compte plus de **2 800 adhérents**.

Principalement active dans le Nord et le Pas-de-Calais où elle dispose d'antennes dans les principales villes.



Membre de la **FUB**, de l'**AF3V** et de **Rue de l'avenir**.

Sa particularité : depuis 2003 des **conventions de partenariat avec les collectivités qui s'appuient sur son expertise d'usage** pour développer les politiques et les infrastructures cyclables



# Introduction de Hauts-de-France Mobilités



## Objectifs des groupes de travail

## Contexte dans les territoires membres



# Préambule : arguments / nécessité d'un système vélo

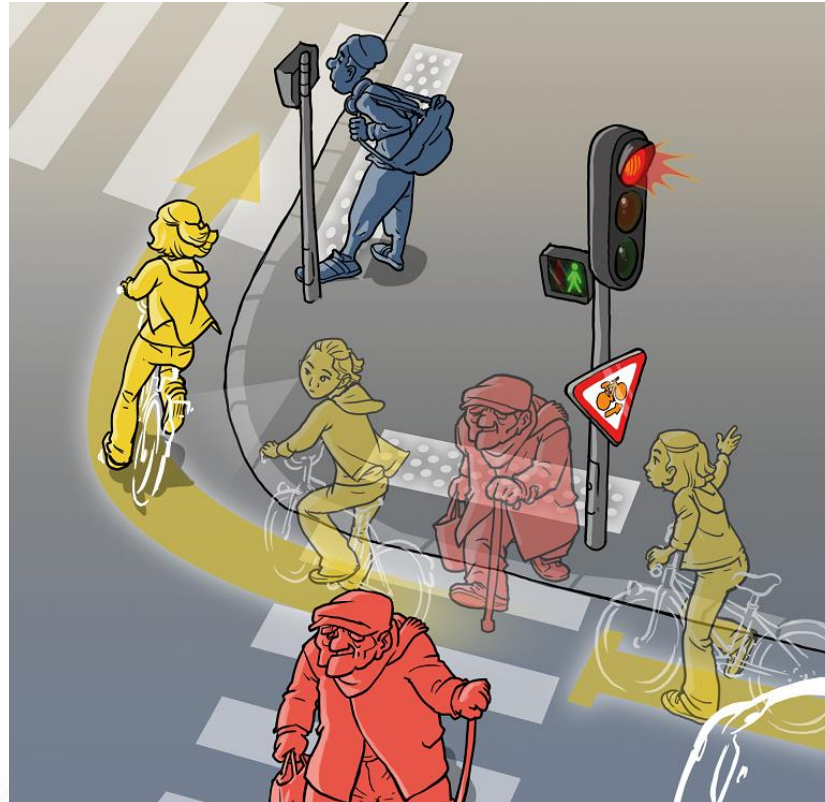
## Pourquoi promouvoir la mobilité active en milieu rural ?

(Généralités, chiffres, données  
domicile-travail, ...)



# En selle !

## Etes-vous incollable sur le vélo ?



## Quiz vélo

Quelle est la part des déplacements domicile-travail faisant moins de 5km ?



Quel est le pourcentage de personnes utilisant la voiture pour des trajets de moins de 5km ?



Quelle est la part des déplacements en zone rurale faisant moins de 2km (pas que domicile-travail !)?



Quelle est la part modale du vélo en milieu rural ?

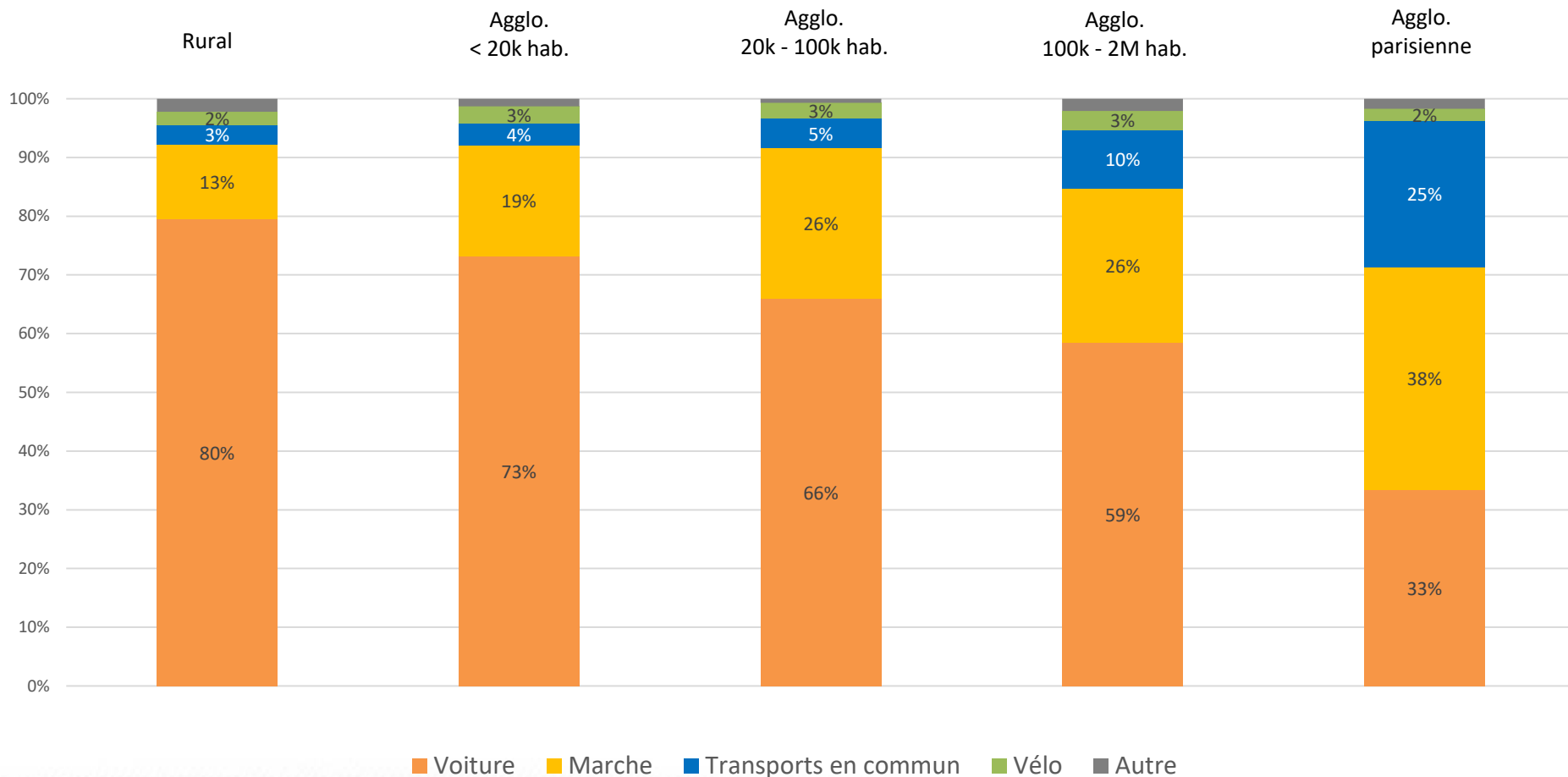


Quelle est la proportion de Français ayant déjà renoncé à un entretien d'embauche pour cause d'un problème de mobilité ?





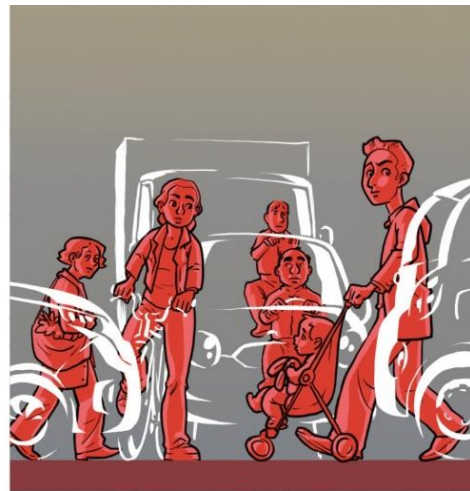
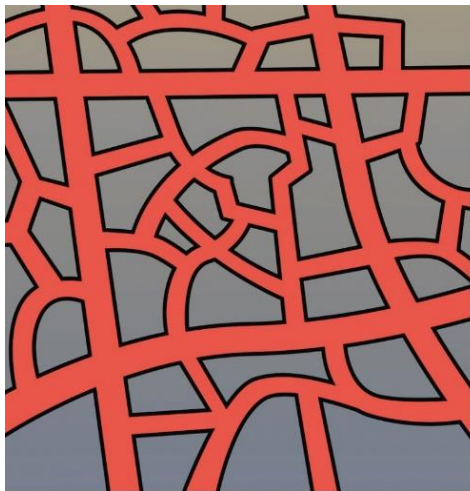
# Des pratiques de mobilités différentes selon les territoires



Sources : SDES, Enquête mobilité des personnes 2018–2019



# Hiérarchiser le réseau viaire



**Aucune hiérarchie** du réseau  
=  
**omniprésence de la voiture** sur  
l'ensemble des voies  
départementales, communales  
et vicinales

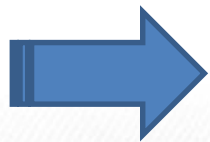
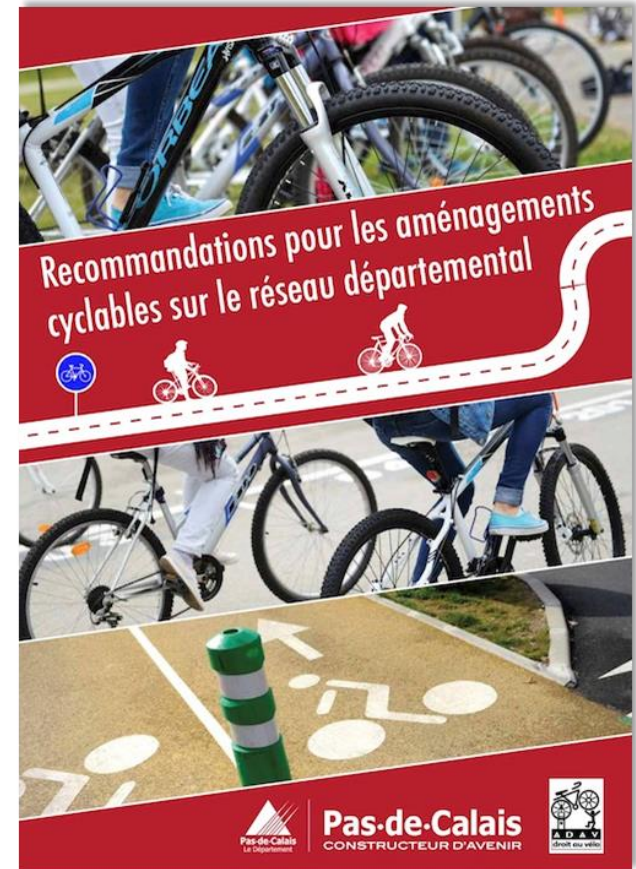


**Hiérarchie** du réseau affirmée  
=  
**voies secondaires apaisées**  
propices aux modes actifs



# Une vision commune et partagée

- Des propositions d'aménagement au **cas par cas**, en fonction des contraintes et des opportunités
- Une **vision globale des projets**, au-delà des limites de territoire et des compétences de chaque collectivité ou service
- Un travail sur **la lisibilité et la cohérence des réseaux**



*des aménagements concertés qui tentent de concilier les attentes des différents usagers cyclistes*



# 1. Le système vélo

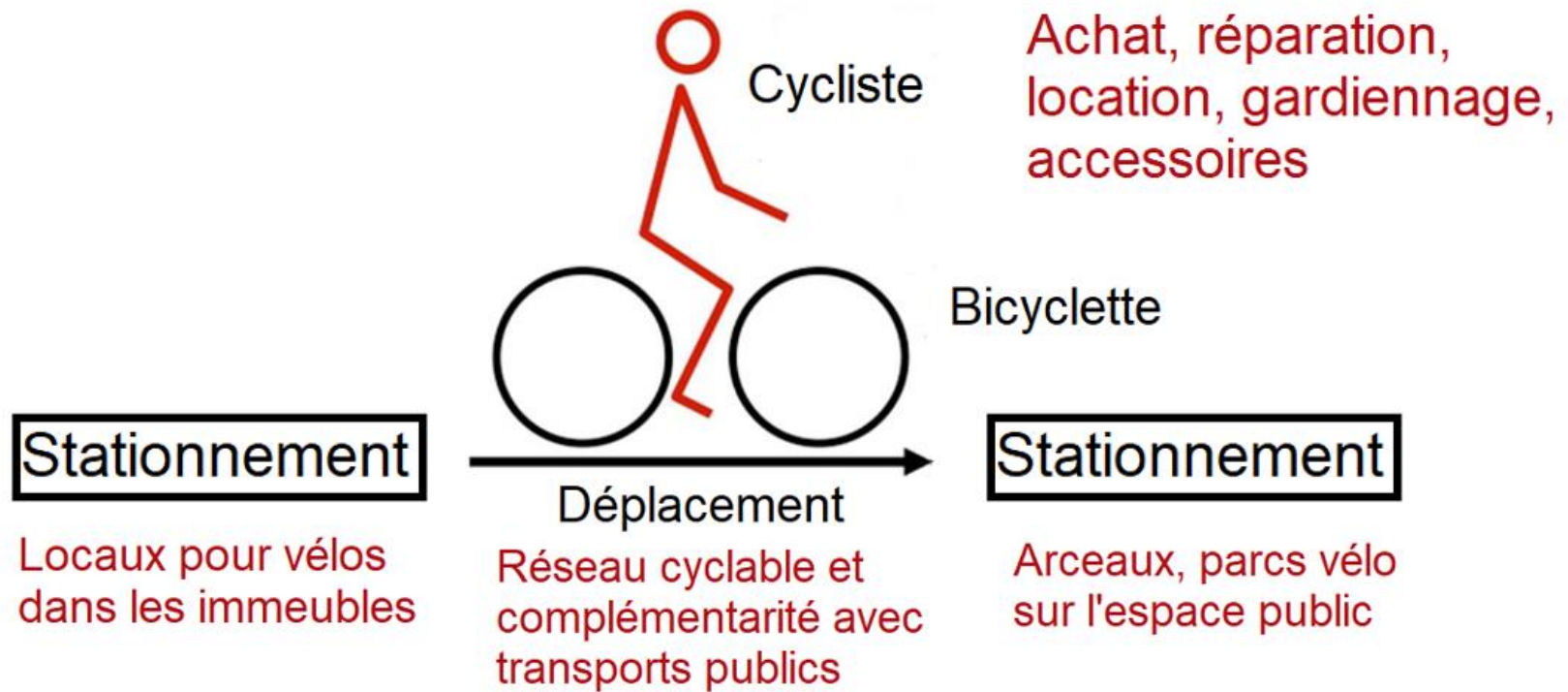


# Le système vélo

Quatre éléments de base

- le cycliste
- la bicyclette
- le déplacement
- le stationnement

Communication / formation  
sur sécurité à vélo  
et risque de vol  
selon types de public



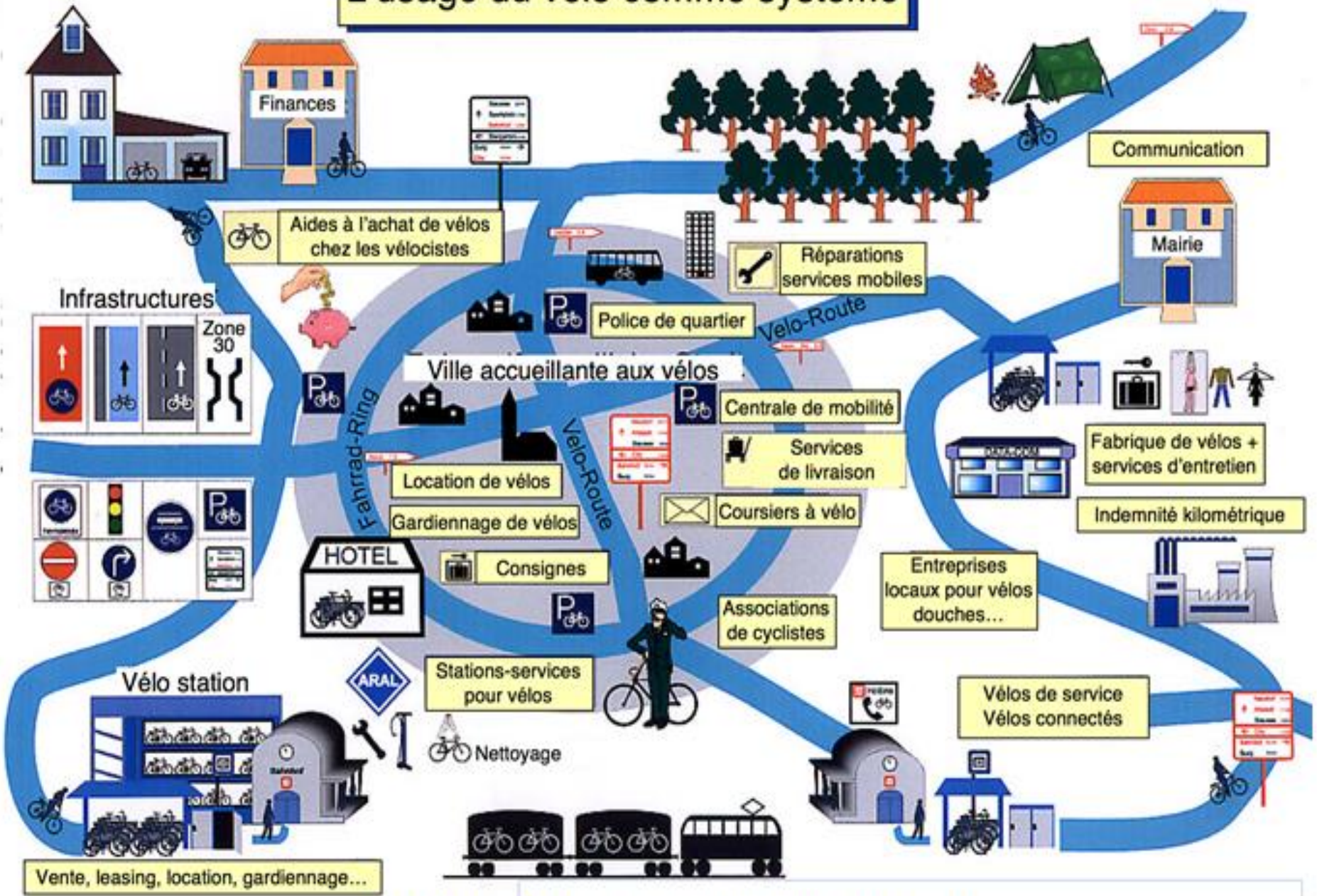
F. Héran, Ifrés / CNRS

**À vélo, simplifiez-vous la ville !**

droitauvelo.org



# L'usage du vélo comme système



# Articuler un réseau cyclable utilitaire et touristique exemple de la CC Molsheim - Mutzig en Alsace

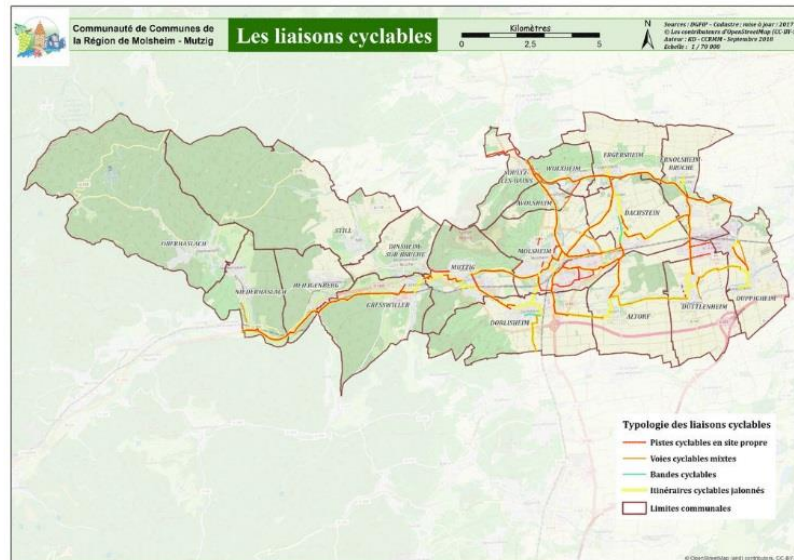
18 communes - 41 000 habitants

A pris la compétence pour la création,  
l'aménagement et l'entretien des liaisons  
cyclables

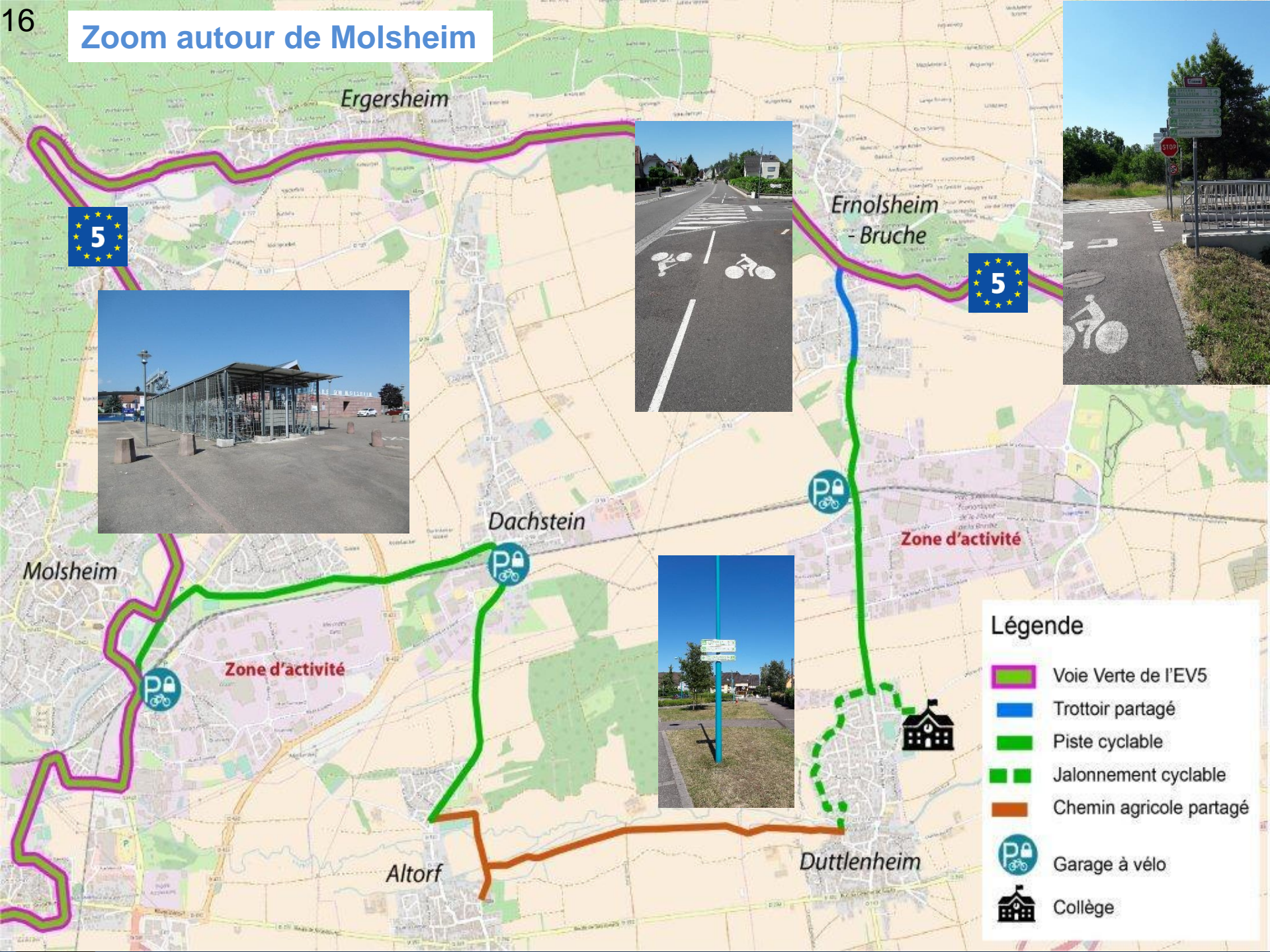
Molsheim = 9 500 hab, une gare avec + de  
250 places pour les vélos.

76 km de liaisons cyclables, dont :

- 50 km de pistes cyclables (dont les voies vertes)
- 13 km de voies cyclables mixtes, partagées entre les vélos et les engins agricoles
- 2 km de bandes cyclables (bandes matérialisées au sol sur les routes).



# Zoom autour de Molsheim



- ### Légende
-  Voie Verte de l'EV5
  -  Trottoir partagé
  -  Piste cyclable
  -  Jalonnement cyclable
  -  Chemin agricole partagé
  -  Garage à vélo
  -  Collège



# Gares & zones d'activités accessibles à vélo



# 18 Déroger parfois aux recommandations : cohabitation piétons-cyclistes ?



Mixité piétons & cyclistes pour sécuriser la traversée d'un village





2018

# Traversée de Ernolsheim-Bruche

## Mixité piétons & cyclistes

54 D93  
 Ernolsheim-Bruche, Grand Est  
 Google  
 Street View – août 2008



2013

Google

# Travailler sur la perméabilité des quartiers : offrir des itinéraires sécurisés



Liaison jalonnée dans un quartier résidentiel avec accès au collège dans la traversée de Duttlenheim





Parvis du collège  
accessible à vélo & grand  
garage à vélo



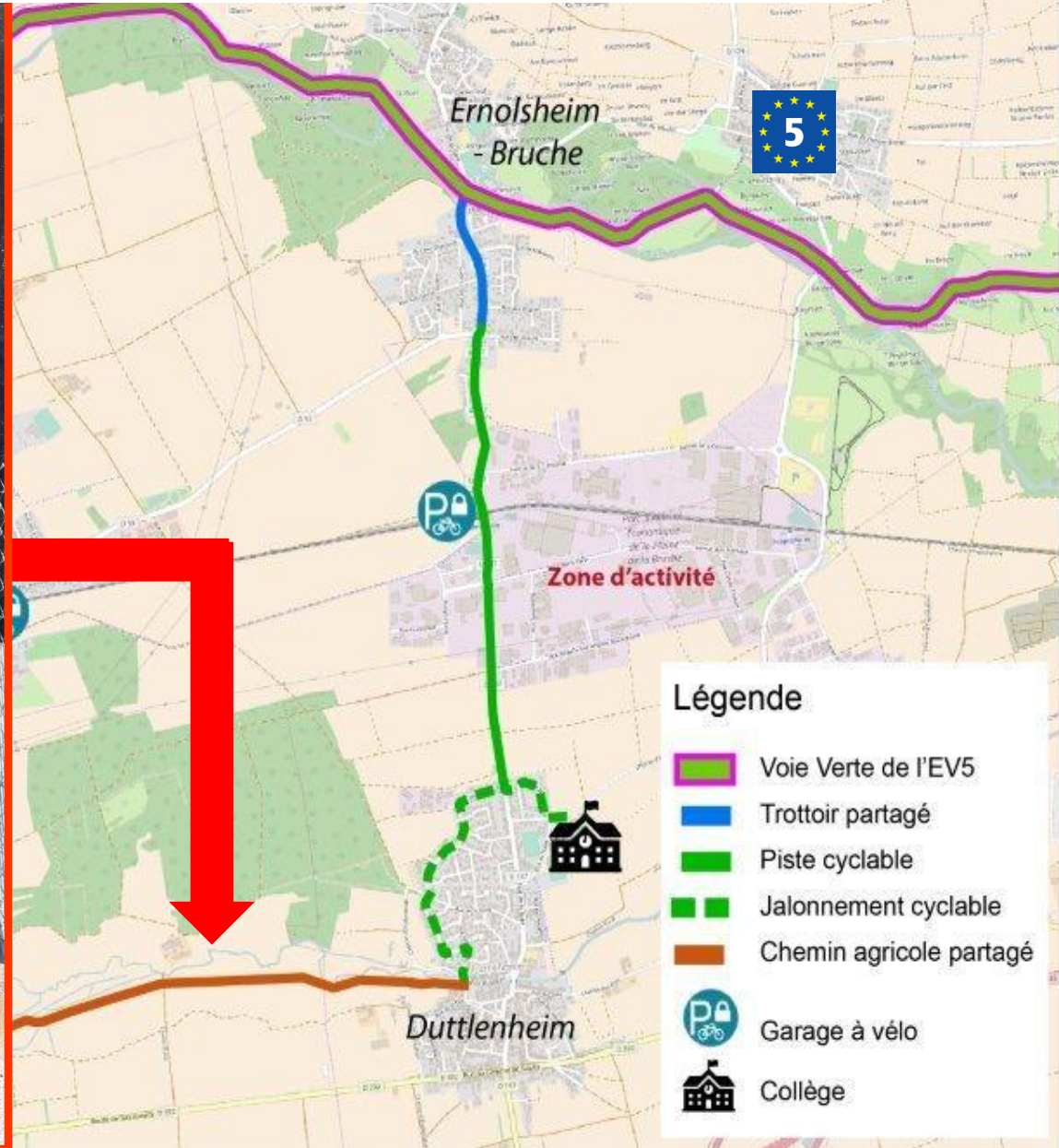
Piste qui donne sur le  
parvis du collège



Perméabilités créées pour  
relier plusieurs impasses  
dans un quartier résidentiel  
pour traverser la commune  
et accéder au collège

# 22 Dédier des itinéraires aux cyclistes : un plan de circulation spécifique au milieu peu dense

Voie partagée :  
cyclistes  
agriculteurs  
riverains =  
Alternative à RD  
392 parallèle





Plus près de nous :

exemples dans les Hauts-de-France

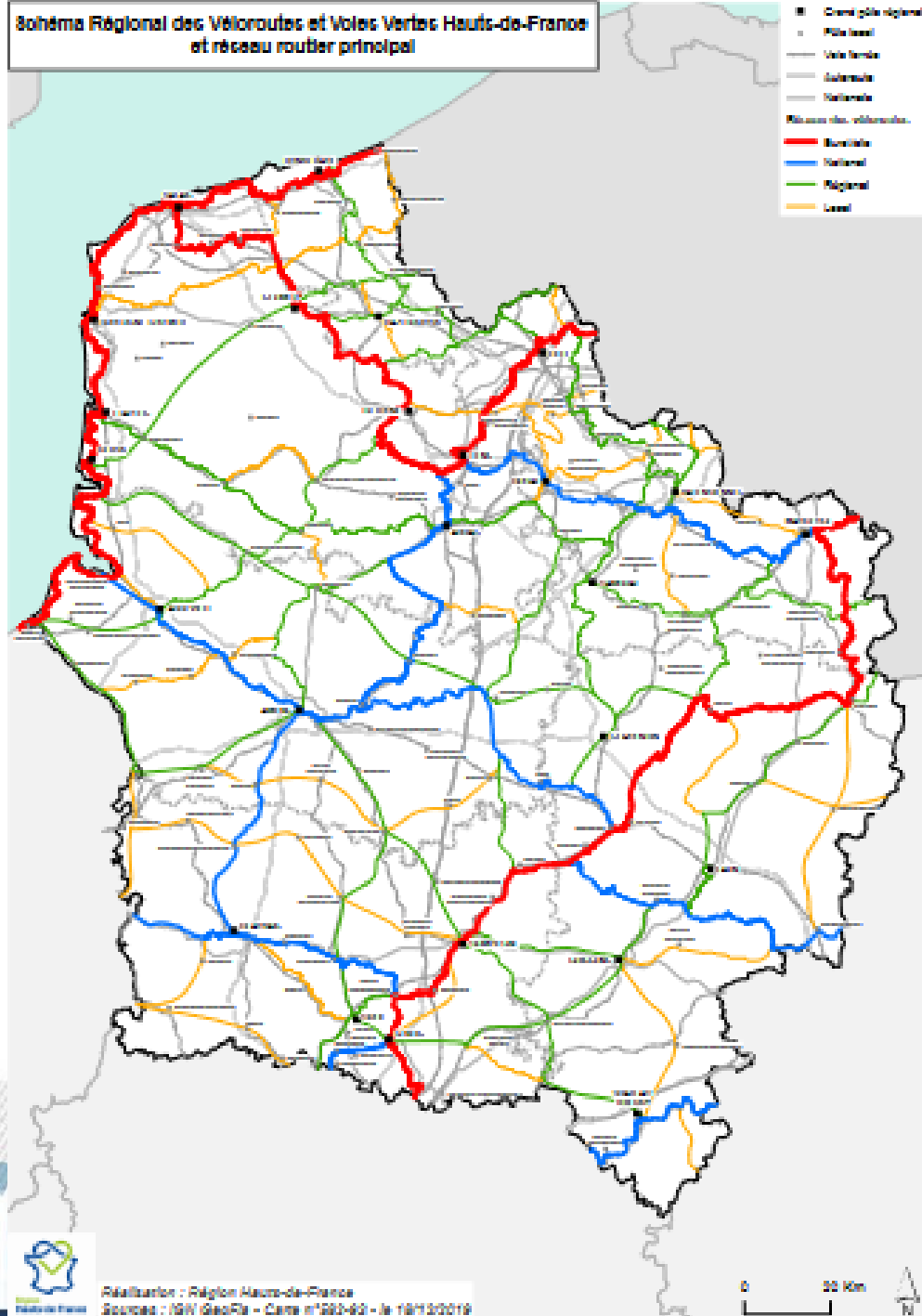
importance des schémas directeurs



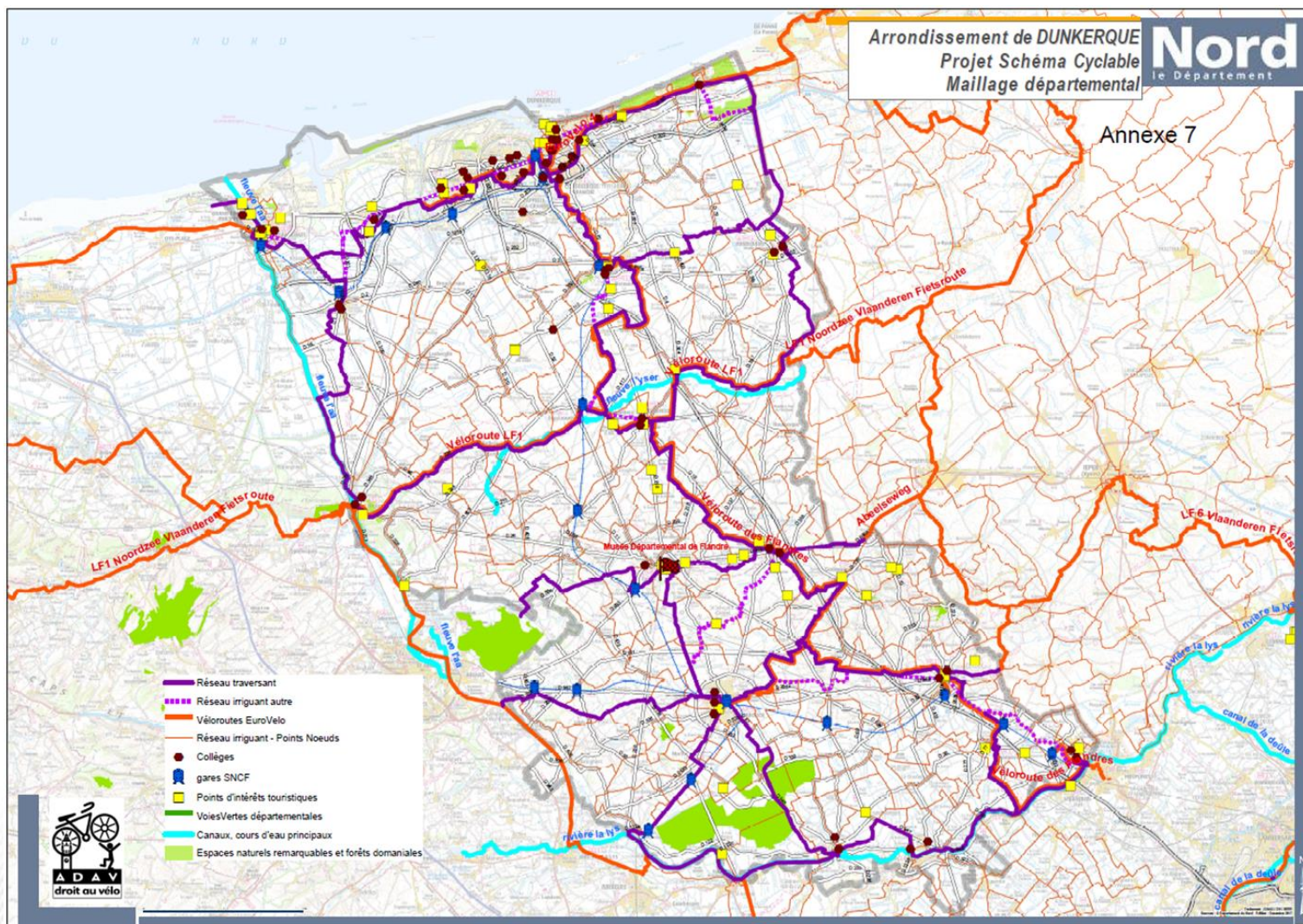


# Adopter une approche globale (tourisme & utilitaire) :

le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes de la région des Hauts de France.



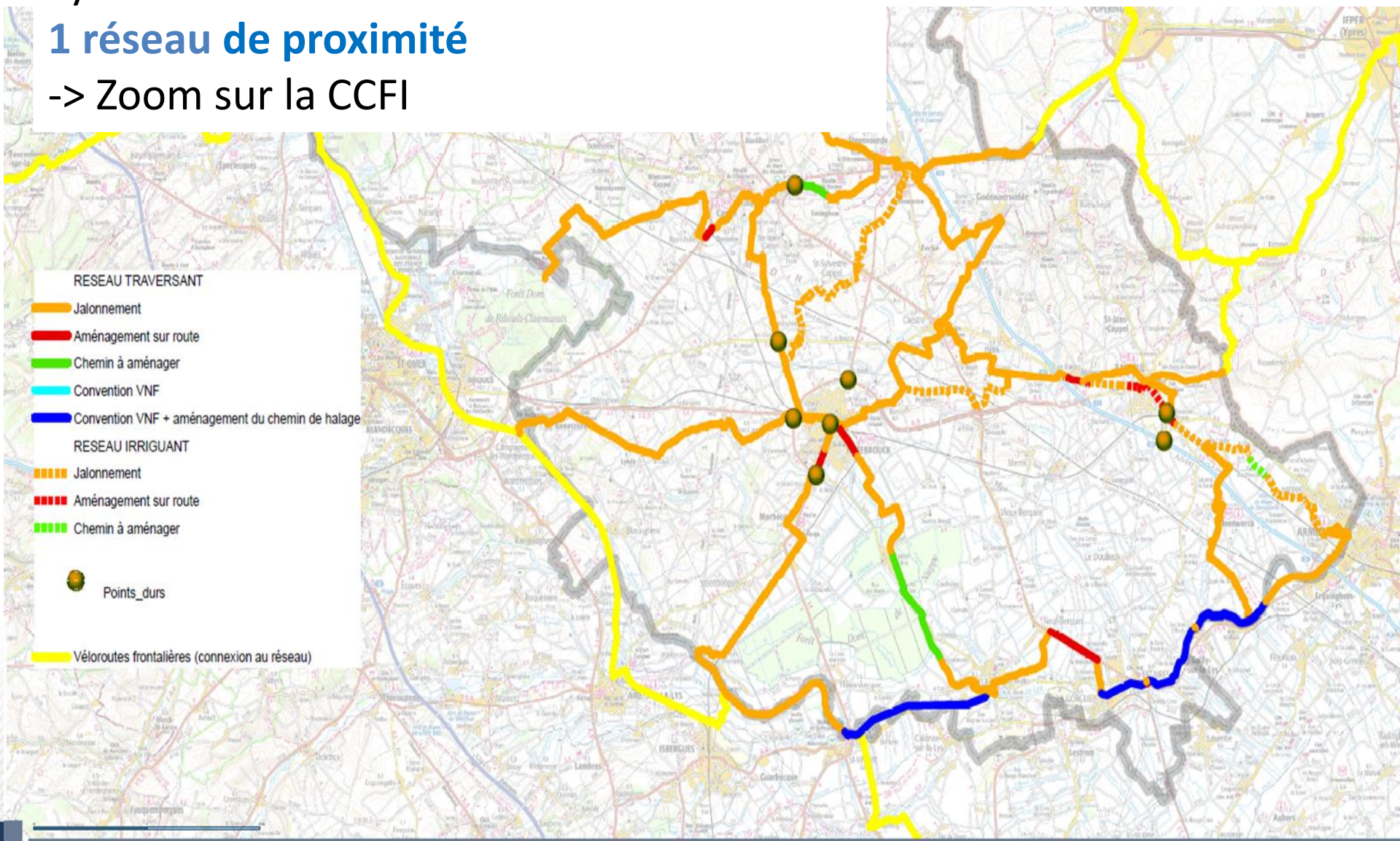
# Adopter une approche globale (tourisme & utilitaire) : le schéma d'itinéraires cyclables du Département du Nord.



**1 réseau principal** à vocation utilitaire et cyclotouristique sécurisant basé sur la cyclabilité

**1 réseau de proximité**

-> Zoom sur la CCFI



# ZOOM SUR liaison Bailleul-Armentières (déclinaison schéma directeur CCFI)

## ITINÉRAIRE N°3

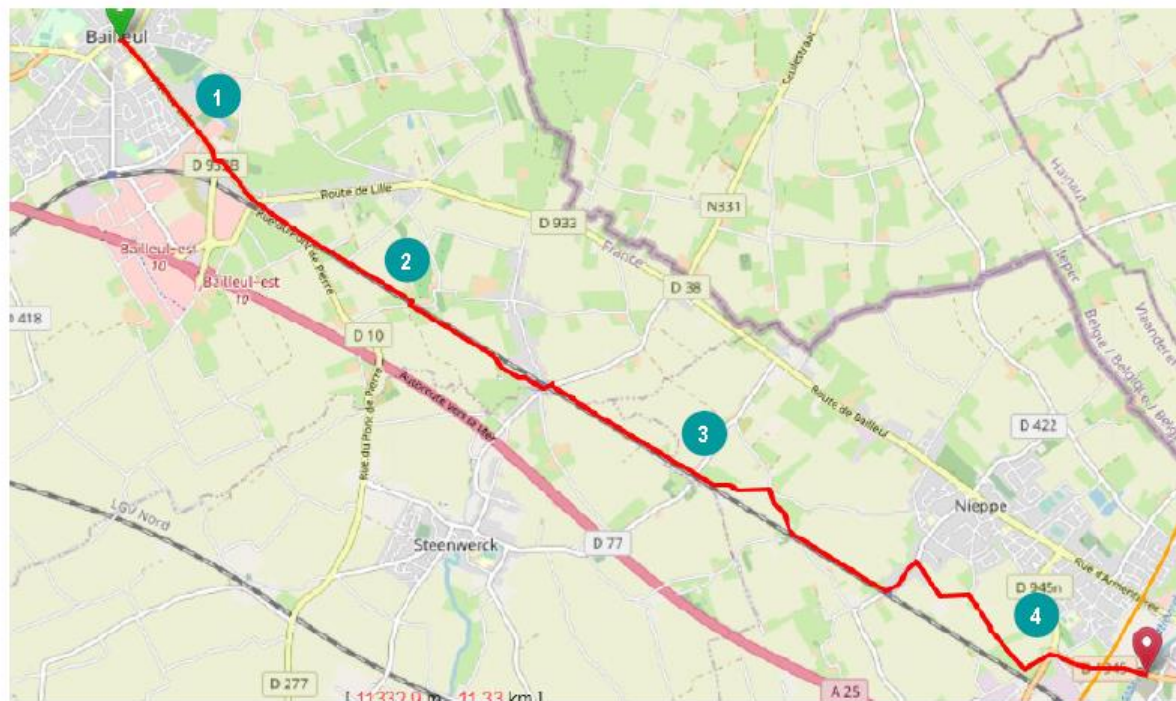
### Bailleul / Armentières

#### Liste des tronçons :

- 1 Bailleul urbain
- 2 Bailleul rural / La Crèche
- 3 Gare de Steenwerck / Gare de Nieppe
- 4 Gare de Nieppe / Armentières

#### Opportunités :

- Lien avec l'existant :
  - Rue de Lille (Bailleul)
  - Piste cyclable sécurisée (Nieppe-Arment.)
- Mutualisation d'une partie du tronçon 3 avec l'axe « Nieppe vers M.E.L. » et rabattement des axes venant de Steenwerck
- Corrélation avec le schéma directeur cyclable de la M.E.L.
- Desserte des gares SNCF de Steenwerck et Nieppe



Départ : Place du Général de Gaulle (Bailleul)

Arrivée : Liaison routière et cyclable Nieppe-Armentières

**11,3 km**

(13,7 km pour l'itinéraire  
voiture actuelle)

**45 mn**

(17 mn pour l'itinéraire  
voiture)

**Budget estimé :**  
**1 317 650 €**

(dont 281 200 € en commun  
avec Nieppe vers M.E.L.)

# Identifier les points durs sur un schéma directeur & adopter un budget pluriannuel : ex de la Métropole Européenne de Lille



Franchissement de l'A 22 à V d'Ascq





Franchissement de la Deûle à Quesnoy sur Deûle



Lille, pont de Fives et rue Javary



# Temps d'échange



# 2. Les aménagements cyclables

(Exemples de bonnes pratiques,  
expérimentations...)





# Privilégier les pistes sécurisées sur l'emprise disponible



CD 62 – Wimereux RD 940



CD 59 Zegerscappel RD 17





MEL – RM 145

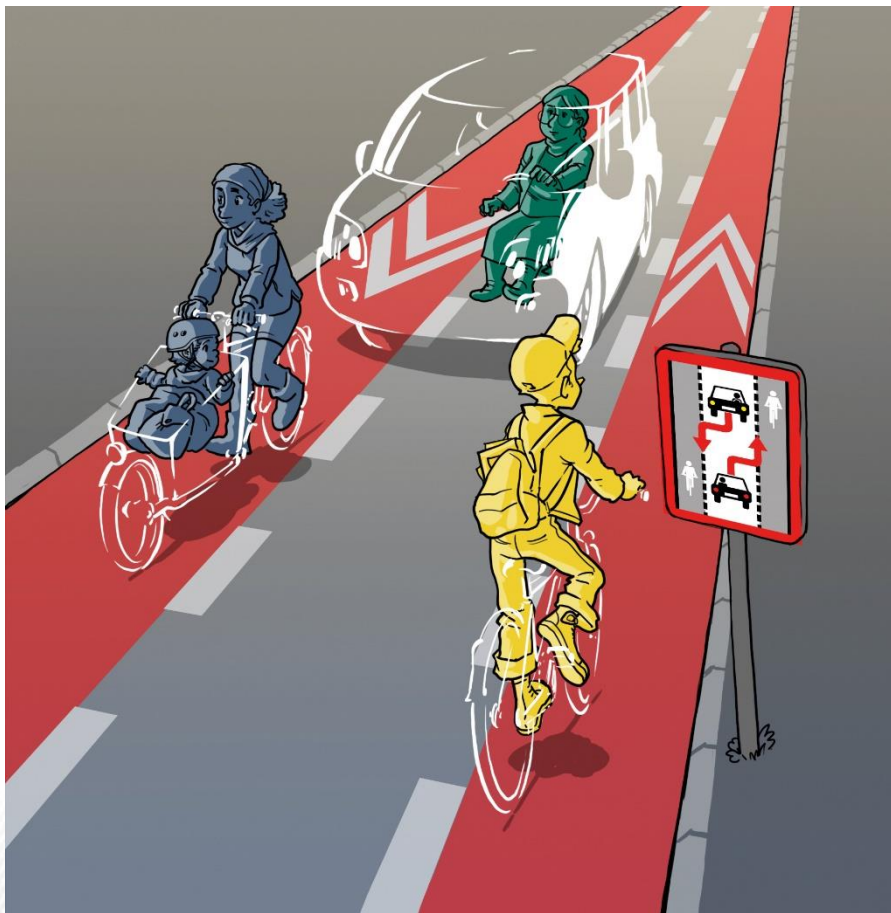


CD 59 – RD 938 Flines-lez-Raches



# Inciter à l'expérimentation

## La chaussée à voie centrale banalisée (Chaucidou)



# Liaison Forest sur Marque - Tressin



CD 59 liaison Templeuve - Fretin

## Affirmer la place du cycliste

Marquage au sol pour inciter les cyclistes à prendre leur place sur la chaussée.



# Innover et proposer des itinéraires sécurisés en milieu rural

## Voies réservées aux modes actifs et agriculteurs



Traitement de l'EuroVelo 4 avec le Département du Pas-de-Calais.





Avant / Après



# Axe apaisé en zone rurale à valoriser

Willems





# Axe apaisé en zone rurale à valoriser

Villeneuve d'Ascq



Armentières



# Axe apaisé en zone rurale avec impasse sauf vélos



CD 62 - EV5 autour d'Ardres

# Revoir le profil des voies pour sécuriser les points de franchissements



# La voie verte



Voie verte de la Scarpe à Saint-Nicolas

Vocation à la fois utilitaire (*liaisons inter-quartiers, pôles d'intérêts, ...*) et de loisirs.

- Séparation du réseau routier
- Revêtement, accès et largeur adaptés à tous les usages mobilité active.
- Privilégier l'enrobé = travaux de FNE & AF3V



# Travaux FNE-AF3V



Imperméabilisation des sols : **le stabilisé imperméabilise quasiment autant que l'enrobé.**

pollution des eaux : **une voie verte en enrobé ne pollue pas l'eau** :  
l'enrobé est le matériau le plus inerte de tous ceux étudiés ;  
les véhicules qui circulent sur les voies vertes sont dépourvus de motorisation thermique et ne rejettent donc aucun polluant

bilan écologique : **l'enrobé** (appelé béton bitumeux) **est le matériau qui présente l'empreinte carbone la plus faible sur un cycle de vie.**

Le stabilisé, dont la durée de vie est de 4 ans, demande un entretien régulier. L'enrobé ne nécessite aucune réparation pendant 15 ans, ce qui en fait en outre un aménagement au coût maîtrisé.

<https://www.af3v.org/quels-revetements-pour-les-voies-vertes/>

<https://ged.fne.asso.fr/weblib/repositorySharing/publication.html?2a448633-fb33-4e5c-82b0-2fe18c161878>

Inauguration en 2007



CD 59 - exemple de la  
voie verte de l'Avesnois  
(EV3 – La  
Scandibérique)

- De la nécessité de  
privilégier un enrobé pour  
faciliter les déplacements

État en 2017 , dégradation dès 2009



Rénovation en 2020-2022



# État de la voie verte en 2023



# Les Weppes : exemple de maillage d'itinéraires cyclables







# Liaison gare de Don – Piscine des Weppes : valorisation d'un tunnel existant, de chemins agricoles et de voies apaisées





RM 145 – Marquillies –  
Sainghin-en-Weppes  
Piste bidirectionnelle sur  
emprise disponible



Traversée de Sainghin-en-  
Weppes, mixité avec piétons en  
élargissant un trottoir

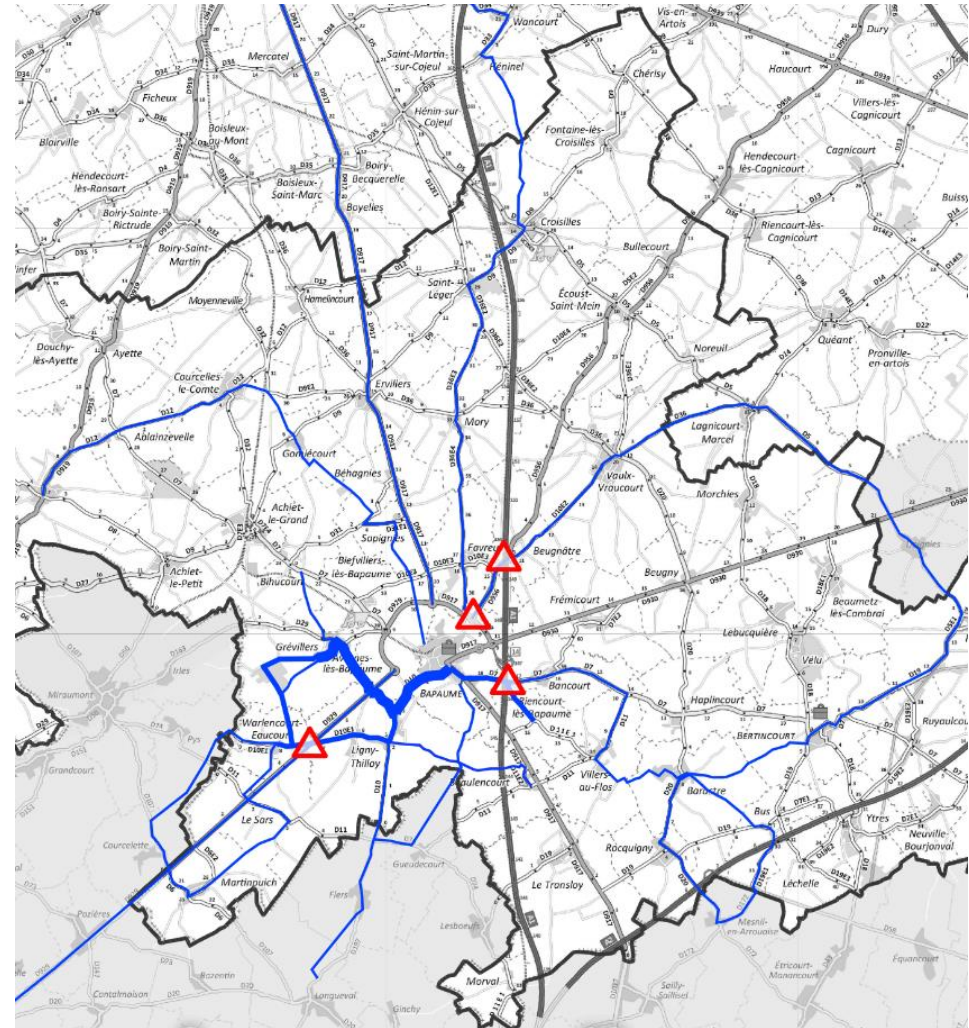
# Expérimentation commune CD62 / CC Sud Artois



## Réseau cyclable en milieu rural

Expérimentation commune CD62/CC Sud Artois

- Etude du potentiel de voirie mobilisable
- Sensibilisation du grand public
- Concertation avec les habitants (stand) et les élus (ateliers)



**Principe** : identifier les routes à faible trafic à partager ou à réserver

## Partage du réseau départemental

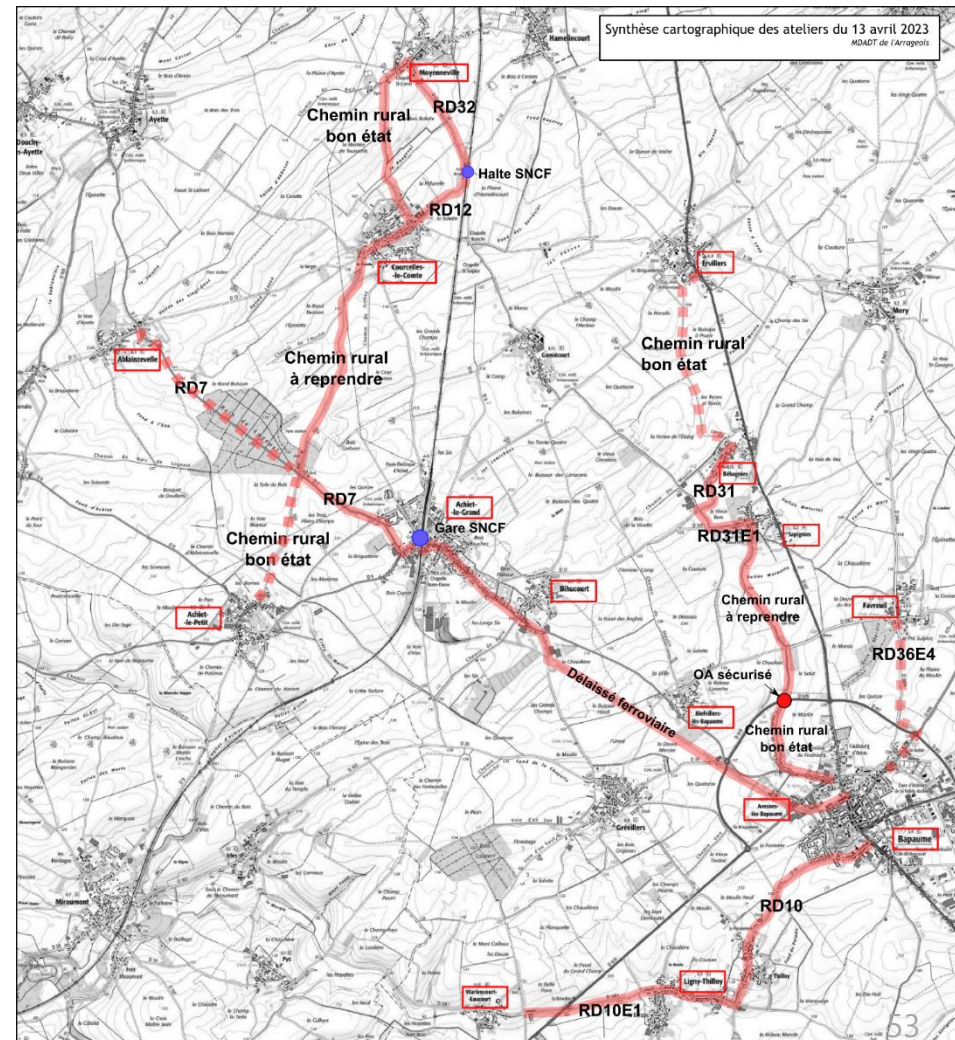
*Ex : Chaucidou entre Bapaume et Warlencourt-Eaucourt (RD10, RD10E1)*

## Alternative par la voirie communale et chemins ruraux carrossables

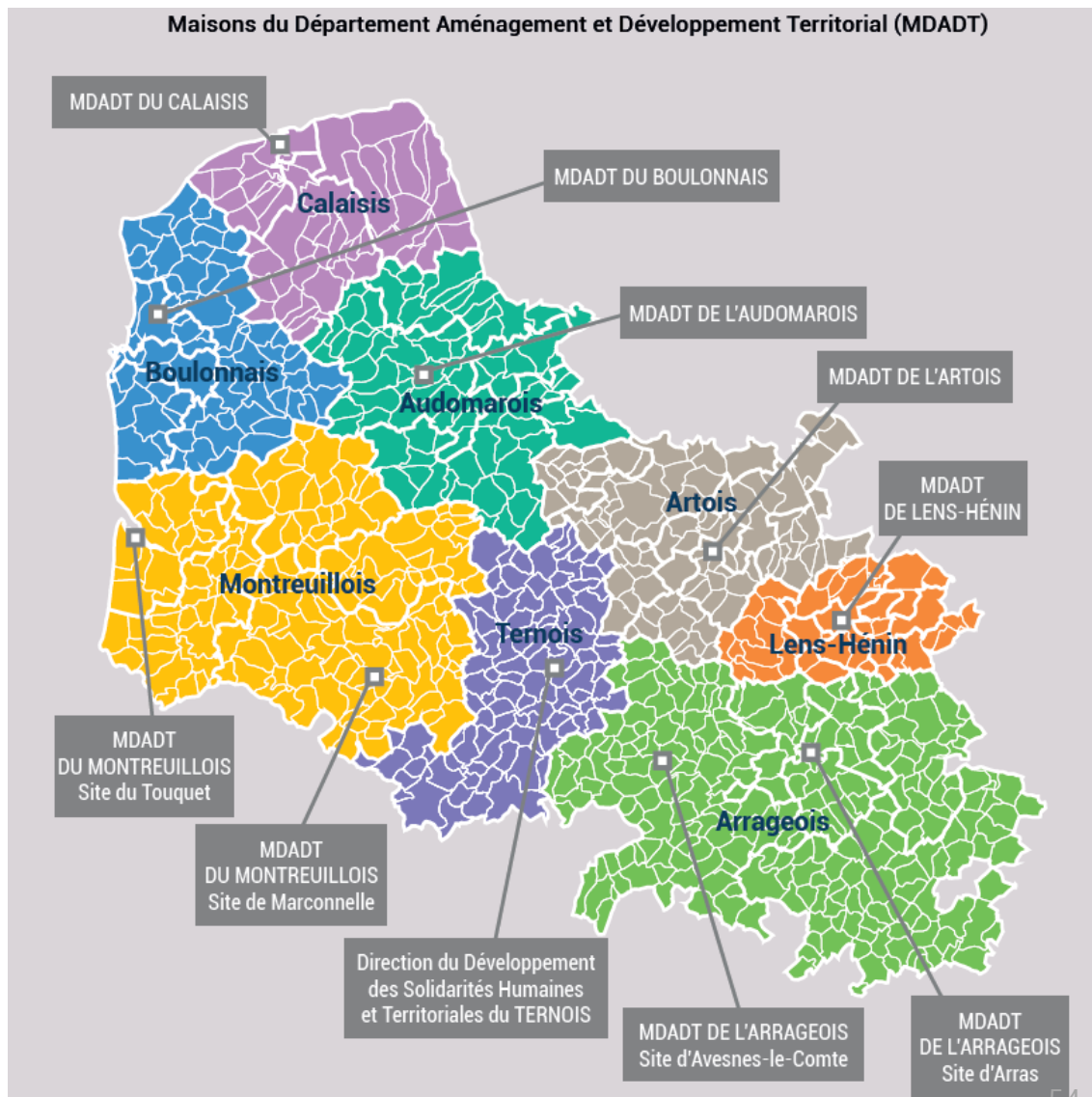
*Ex : Ervillers-Bapaume*

## Mixte

*Ex : Achiet-le-Grand - > Bapaume*



Pour aller plus loin :  
-> prendre contact avec  
la MDADT de votre secteur



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

# Temps d'échange





# 3. Signalétique / jalonnement



GUIDE TECHNIQUE

  
COORDINATEUR DU RÉSEAU NATIONAL CYCLABLE



<https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2022/04/JALRIC-IDD.pdf>



# Temps d'échange



# 4. Les financements possibles :

Etat  
Région  
CD 62, CD59



# Les financements Etat / ADEME



# Fonds Mobilités Actives – AAP annuel continuités cyclables

Finance la réalisation de travaux et études préalables d'aménagements pour rompre les discontinuités cyclables notamment sur les axes structurants et proposer des itinéraires sécurisés pour franchir des points durs (ouvrages d'art, intersections complexes).

Cet appel à projets vient en complément de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

**Conditions** : projets doivent être inscrits dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire. Les demandes des territoires peu denses sont privilégiés.

**Taux de co-financement** (minimum de 100 000 euros) : **15 % maximum** en secteur dense et **50% maximum** en secteur moins dense

Plus d'infos :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20des%20charges%20et%20annexes%20.zip>

AAP 2023 est clôturé, prochain à paraître début **2024**



# DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement local)

- Reconduite chaque année pour collectivités et leurs groupements à fiscalité propre (enveloppe annuelle de 570 millions)
- Un des axes de la DSIL est le **développement d'infrastructures** en faveur de la mobilité
- Pour faire la demande -> Préfecture Département



# Appel à territoires cyclables

Engagement de l'Etat dans un **accompagnement financier pluriannuel innovant** de quelques collectivités **démonstratrices**

Enveloppe de **100 millions d'euros**

Objectif : **accélérer** la mise en œuvre de **schémas directeurs cyclables** dans quelques territoires pilotes peu ou moyennement denses

**Conditions :**

-Dispositif ouvert **uniquement aux communautés de communes et d'agglomérations**

-**Réservé** aux collectivités ayant **adopté un schéma directeur cyclable** avant la fin d'instruction des candidatures soit le **15 octobre 2023**

-Priorité aux **collectivités AOM**

Accompagnement financier des lauréats sur **l'ensemble des aménagements cyclables fléchés** (dont les aménagements relatifs à l'apaisement de la circulation) dans le « programme » présenté, sur une **période** pouvant aller **jusqu'à six ans** (sous réserve des préconisations du Cerema) à hauteur de **50% des investissements**

A noter que les **frais** de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, études préalables ou encore acquisitions foncières entrent ainsi dans l'assiette subventionnable

15 à 25 collectivités lauréates dont **un lauréat minimum par région**

Sont éligibles les collectivités lauréates des précédents appels à projets du Fond mobilités actives et cumulable avec les différents fonds de dotations (DSIL, DSID), fonds européens (comme le FEDER) et le fonds vert

➤ <https://www.velo-territoires.org/actualite/2023/06/01/lancement-appel-a-territoires-cyclables/>



## Elaboration

### Schémas directeur mobilité active ou Plans de mobilité simplifié (aide de l'ADEME)

- <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/plans-mobilite-simplifiees-schemas-directeurs-modes-actifs>
- Jusqu'au **29/9/2023**

### Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés (aide de l'ADEME)

- Finance réalisation d'études de planification et d'évaluation des déplacements. Ce dispositif s'adresse aux communes et intercommunalités.
- **Subvention s jusqu'à 70 % des dépenses éligibles**. L'assiette des dépenses éligibles sera plafonnée à 100 000 €.
- Un certain nombre d'**objectifs optionnels** pourront être intégrés dans la commande de la collectivité :
  - apaiser les abords des établissements scolaires
  - comprendre la mobilité des clients des commerces de centre-ville et concerter les commerçants.
  - revoir la répartition de l'espace public dans une approche multimodale
  - concevoir des ilots apaisés (vitesse, étanchéité...)
- <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/plans-circulation-mise-place-quartiers-apaises>
- Jusqu'au **29/9/2023**





# APPEL A PROJETS DÉVELOPPER LE VELOTOURISME (ADEME)

- **Soutient le développement des Véloroutes et des services dédiés (aire de service, label accueil vélo) pour les utilisateurs autour de 3 volets :**

1- Soutenir l'effort d'investissement des offices de tourisme, sites touristiques et haltes fluviales, situés à 5 km d'un itinéraire inscrit à un schéma, par le déploiement du stationnement vélo,

2- Accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service le long d'itinéraires cyclables.

3- Aider les comités d'itinéraires, collectifs regroupant collectivités territoriales et établissements touristiques à réaliser des études portant sur l'une de ces trois thématiques (mise en sécurité des voies existantes, promotion d'itinéraires auprès des touristes et professionnels, préfiguration de nouveaux tronçons.

- **Taux de financement :** Pour les investissements : 55 % des coûts maximum (plafond : selon les investissements) - Pour les études : 70 % des coûts maximum (35 000 € plafond)
- **Date limite de candidature :** Décembre 2023 mais les fonds disponibles sont limités. Les premiers dossiers déposés seront traités en priorité.
- **En savoir plus :**  
<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aidesfinancieres/2023/developper-velotourisme>



# Les dispositifs départementaux en faveur du vélo



## Les orientations du Plan Vélo 62

4

Grandes orientations

13

Actions

L'ambition du plan vélo 2022-2027 du Pas-de-Calais, c'est :

**accélérer la transition des infrastructures, des équipements et des mentalités afin de faire du vélo une solution de mobilité accessible et attractive pour le plus grand nombre**

## Les orientations proposées du Plan Vélo

Animer une **dynamique territoriale** pour répondre aux besoins des usagers en matière de vélo



Impulser le développement d'un **réseau cyclable attractif, sécurisé, maillé et adapté** aux enjeux actuels de mobilité



Mettre le vélo au service d'une **mobilité plus inclusive et solidaire**



Faire du département un **acteur exemplaire** de la **mobilité du quotidien** à vélo



**Avec un objectif d'investissement de 50 M€ sur le mandat**

## Plan Vélo 62 – 2022/2027



### Impulser le développement d'un réseau cyclable attractif, sécurisé, maillé et adapté aux enjeux actuels de mobilité

- **Action n°1** : Définir le réseau départemental structurant
- **Action n°2** : Poursuivre le développement du réseau structurant et résorber les discontinuités
- **Action n°3** : Accompagner les aménagements locaux au service de la mobilité
- **Action n°4** : Définir les modalités et un plan d'action pour l'entretien et la surveillance des aménagements cyclables
- **Action n°5** : Développer l'équipement et mettre en valeur les itinéraires cyclables



### Faire du Département un acteur exemplaire de la mobilité du quotidien à vélo

- **Action n°6** : Etre un employeur exemplaire
- **Action n°7** : Aménager des stationnements vélos pour les collèges et les sites départementaux
- **Action n°8** : Valoriser la place du vélo dans la vie départementale



### Mettre le vélo au service d'une mobilité plus inclusive et solidaire

- **Action n°9** : Intégrer le vélo comme solution d'accès à l'emploi
- **Action n°10** : Faire découvrir les vélos adaptés aux publics concernés (seniors, PMR, petite enfance,..)

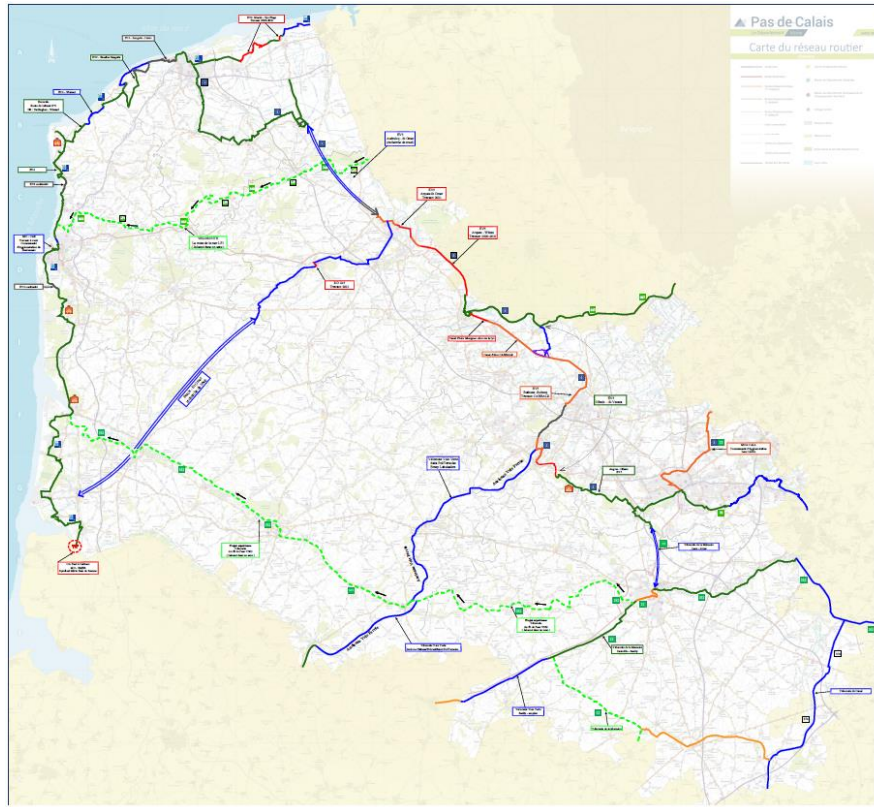


### Animer une dynamique territoriale pour répondre aux besoins des usagers en matière de vélo

- **Action n°11** : Créer un observatoire de suivi des aménagements réalisés à l'échelle départementale
- **Action n°12** : Créer et animer un « comité vélo département » avec l'ensemble des partenaires
- **Action n°13** : Assurer un suivi des besoins exprimés par les usagers



## Action 1 : Définir le réseau départemental structurant



2013-2021

EV4 : 72% d'itinéraire réalisé

EV5 : 45 % d'itinéraire réalisé

Compléter le SR3V (EuroVélos, VVV nationales et régionales) et mailler les schémas cyclables locaux



## Action 2 : Poursuivre le développement du réseau structurant et résorber les discontinuités



	Maîtrise d'ouvrage départementale
Sur le réseau cyclable structurant (SR3V, axes d'intérêt départemental)	Poursuite dans les conditions actuelles
Aménagements locaux sous conditions cumulatives	Projet le long de RD hors agglomération, présentant une continuité
	Projet intégré dans un schéma cyclable local, ou connecté au réseau structurant départemental
	Cofinancement commune ou EPCI à hauteur minimum de 30 % du coût des travaux HT, sauf projet innovants/expérimentaux
	Formalisation d'une convention commune ou EPCI pour entretien ultérieur



## Action 3 : Accompagner les aménagements locaux

	Accompagner les aménagements locaux
Accompagner les EPCI à la réalisation d'un schéma directeur cyclable – 50 % du coût de l'étude plafonné à 15 000 €, sous conditions:	Premier schéma ou actualisation si plus de 10 ans
	Desserte des équipement départementaux (notamment collèges)
	Association du Département aux comités techniques et de pilotage
Réalisation des études de desserte cyclable des collèges	Poursuite des études actuelles
Accompagner financièrement les projets cyclables locaux	
Projets éligibles des communes ou EPCI	Projets du SR3V ou s'y raccordant
	Projets de desserte des collèges en déclinaison d'une étude préalable
	Projets faisant partie d'un schéma directeur cyclable et concourant à l'amélioration de la mobilité du quotidien (établissements scolaires, gares, pôles d'échanges, zones d'emploi)





## Action 3 : Accompagner les aménagements locaux

### ☐ Conditions

- 50% du coût des travaux HT
- Plafonné à 80 000 €



## Autres dispositifs financiers - Aménagements de voirie *non spécifiques aux aménagements cyclables*

Dispositif	Subvention	Plafond de subvention	Type de projet	Conditions
<b>FARDA Aide à la voirie communale</b>	40 %	15 000 €	Tous travaux sur voirie communale	Commune de moins de 2 000 hab. ou bourg-centre (cf. liste)
<b>Amende de police</b>	40 %	15 000 €	Tous travaux lié à la sécurité routière (dont aménagements cyclables)	Communes de la CUA inéligibles
<b>MMU</b>	50 %	200 000 €	Travaux sur la chaussée et la borduration des RD en agglo	Maitrise d'ouvrage communale, pas de limitation du nombre d'habitants
<b>OSMOC</b>	40 %	200 000 €	Travaux conséquents de sécurité routière en agglo. sur domaine public départemental	



## Action 5 : Développer l'équipement et mettre en valeur les itinéraires cyclables

- ❑ Expérimenter le développement de réseaux points nœuds
- ❑ Développer les équipements et services, en partenariat EPCI/communes (entretien, ...)



# Département du Nord

- Sur RD ou sur cheminement parallèle en substitution à l'aménagement d'une RD (et voies vertes départementales existantes) en aménagement neuf, un accompagnement jusqu'à 90 % si nous sommes sur le réseau structurant Départemental et jusqu'à 70 % si l'itinéraire est reconnu d'intérêt départemental (rabattement centres bourgs, collèges, pôles d'échanges etc...) ;
- Sur RD (et voies vertes départementales existantes) en mise aux normes de l'existant sans modifications, un accompagnement jusqu'à 100 % si nous sommes sur le réseau structurant Départemental et jusqu'à 90% si l'itinéraire est reconnu d'intérêt départemental (rabattement centres bourgs, collèges, pôles d'échanges etc...) ;
- Hors RD (et hors voies vertes départementales), un accompagnement au titre de l'accompagnement de la politique cyclable (APCD) jusqu'à 40 % (plafonnée à 300 000 €) pour les projets sur réseau structurant et de maillage territorial départemental ;
- Pour les autres aménagements d'intérêts locaux, un accompagnement à hauteur de 75 % et plafonné (suivant nature des travaux et éligibilité) de 3000 à 50 000 €



# Les programmes financés par les CEE (Certificat d'économie d'énergie)



# Le Savoir Rouler à Vélo... en 4 chiffres!



1

DISPOSITIF D'ÉTAT

17

PARTENAIRES



Le Savoir Rouler à Vélo : un savoir fondamental

« Le Savoir Rouler à Vélo » est une mesure inscrite dans le Plan Vélo qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Le SRAV est encouragé mais pas obligatoire.  
Site officiel : <https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>



L'avenir sourit à ceux qui roulent tôt !



À vélo, simplifiez-vous la ville !

[droitauvelo.org](http://droitauvelo.org)

# Les 3 leviers de Génération Vélo

## 2. Co-financement d'interventions



### Conditions :

- Le bénéficiaire est une **collectivité**
- Cycle SRAV complet ou uniquement bloc 3
- Même année scolaire
- **Intervenant partenaire SRAV extérieur et qualifié**
- **Intervenant référencé Génération Vélo**
- Temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire

### Fonctionnement :

- La collectivité paie l'intervention à 100 %
- Génération Vélo **rembourse** à la collectivité 50 %
- Remboursement plafonné à 850 € par cycle (bloc 1,2 et 3) et par groupe



L'avenir sourit à ceux qui roulent tôt !

**Contact Animatrice régionale Hauts-de-France :**  
**Julie Delbarre, 06.61.38.99.35**



**À vélo, simplifiez-vous la ville !**

[droitauvelo.org](http://droitauvelo.org)

# Alveole Plus



## LES SERVICES DU PROGRAMME ALVEOLE Plus



### STATIONNEMENT

Financer **100 000** places de stationnement de qualité sécurisées afin de lutter contre le vol de vélo



### CONSEIL

Accompagner **2 900** bénéficiaires dans l'élaboration de leur projet de stationnement



### FORMATION A LA MOBILITE A VELO

Former **7 000** usagers au changement de comportement  
*(collèges, lycées, habitat social, espaces pour les livreurs à vélo)*



Calendrier : fin novembre **2022** – fin décembre **2024**

Retrouvez la présentation complète du dispositif en cliquant [ICI](#)





# Alveole Plus



## STATIONNEMENT EQUIPEMENT PRINCIPAL

Consigne sécurisée



Altinova

Toutes cibles **6**  
Copropriété **4**

Attaches sous un abri ouvert



AbriPlus

Toutes cibles **8**  
Copropriété **4**

Attaches dans un local existant



Olivier Guitard

Toutes cibles **8**  
Copropriété **4**

**Minimum**  
emplacement/abri

**Assiette de prise**  
en charge

**50%** de l'investissement HT  **ou 40%** de l'investissement HT

**Montant de prise en**  
charge\*

**1200** € HT /  
emplacement

**650** € HT /  
emplacement

**80** € HT /  
emplacement

**Catalogue**

**Référencement** tout au long du programme des fournisseurs et de leurs équipements

\*uniquement sur les équipements et prestations éligibles



# Alveole Plus



## STATIONNEMENT EXEMPLE DE PRISE EN CHARGE

EXEMPLE 1: EN ZONE ZFE CONSIGNE SECURISEE DANS UN LIEU PUBLIC	
Montant de l'investissement (incluant les équipements complémentaires et divers éléments pris en charge)	40 500 € HT
Nombre d'emplacements réalisés	26
Montant de l'investissement maximum pris en charge (par emplacement)	1 200 € HT
Prime estimée	40 500 € HT x 50% = <b>20 250 € HT</b>
Calcul du plafond de prime	1 200 € HT x 26 = <b>31 200 € HT</b>
Prime applicable	<b>20 250 € HT</b>

Le montant de la prime applicable est celui qui est le plus favorable au programme



# Alveole Plus

Pour les collectivités, un accompagnement express est possible ( moins de 20 000 hab. prioritairement).



## CONSEIL ACCOMPAGNEMENT EXPRESS



**Durée: 1 jour**  
**Montant: 650 EUR HT**



# Temps d'échange



# 5. La gouvernance : qui fait quoi ?

## Que faire si on n'a pas la compétence voirie ?

### Ex de CC



# La CAB

Schéma Directeur Cyclable adopté en 2017 : un document unique établi en collaboration avec le Département du Pas-de-Calais, les communes et les services de la CAB permettant de réaliser des aménagements cyclables sur de multiples axes de l'agglomération

Prise de compétence pour la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du SDC alors que la CAB n'a pas la compétence voirie.

Objectif d'améliorer la pratique du vélo sur le territoire grâce à la réalisation de travaux d'aménagements (pistes et bandes cyclables, ...)

En parallèle, l'agglomération boulonnaise a entamé les réflexions nécessaires pour mettre en place un jalonnement efficace et organiser le stationnement des vélos en lien avec son SDC.

55 km d'aménagements cyclables identifiés et programmés en priorité 1



**Communauté  
d'agglomération**  
*du Boulonnais*  
[www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)



**À vélo,**

# La CCPC

N'a pas la compétence voirie. Elle finance et aménage uniquement les aménagements cyclables selon les modalités ci-dessous. Sont entendus par aménagements cyclables les éléments nécessaires à la sécurisation et l'orientation des cyclistes : Panneaux, marquage, écluses, ralentisseurs, jalonnement.

■ Les aménagements cyclables des itinéraires du réseau structurant et des connexions avec les territoires voisins sont financés à hauteur de 100% du reste à charge par la CCPC.

■ Pour les aménagements cyclables des itinéraires du réseau principal, deux cas se présentent selon qu'on se situe dans le tissu urbain central ou en dehors : Hors du tissu urbain central, le reste à charge se répartit à 70% pour la CCPC et 30% pour la commune, Dans le tissu urbain central, le reste à charge se répartit

■ à 50% pour la CCPC et 50% pour les communes de plus de 1500 habitants

■ à 70% pour la CCPC et 30% pour les communes de moins de 1500 habitants

;

■ Une attention particulière sera portée aux projets cyclables communaux qui ne figurent pas sur la carte du schéma cyclable et qui pourront être soutenus par la CCPC dans le cadre d'un Fonds de concours dont le règlement sera établi ultérieurement.



# Le schéma directeur des aménagements cyclables

- Validation politique du schéma directeur des aménagements cyclables + règlement de la voirie cyclable en juillet 2021 (délibération)
- 18 itinéraires** d'intérêt communautaire et près de 80 itinéraires d'intérêt supra-communal
- Env. **175 km de voiries cyclables** à créer / conforter, pour un **budget estimé à 33 M€**



Réseau cyclable communautaire et supra-communal de la CCFI

Réseau ferré

— Voies ferrées

○ Gares

Réseau cyclable


— Itinéraires identifiés (Ces des autres)

— Itinéraires d'opportunité

— Itinéraires identifiés suite à l'analyse technique II au DT150R

— Itinéraires d'intérêt supra-communal

Réalisation et financement des itinéraires du schéma directeur  
Fonds de concours pour accompagner les communes sur des aménagements complémentaires

Une équipe au service du territoire  **cœur**  
DE FRANCE

**À vélo, simplifiez-vous la ville !**

droitauvelo.org



# Gouvernance proposée par Val Métropole

## Scénarios de mise en œuvre

*Mettre en place une coordination des acteurs territoriaux*

### Propositions



- Valenciennes Métropole se propose d'être le **coordonnateur de la mise en œuvre des 8 itinéraires structurants identifiés**.
- Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente des itinéraires à l'échelle communautaire, Valenciennes Métropole propose de **porter la maîtrise d'ouvrage opérationnelle** (au sens de l'article L 2422-12 du code de la commande publique)
- Des **Comités d'itinéraire** seront mis en place par Valenciennes Métropole pour coordonner la phase de mise en œuvre avec le Département, les communes concernées et les autres partenaires (SIMOUV, ADAV...)

### Dispositions

- ✓ Les **voies et parcelles seront mises à disposition** par les Communes et le Département. → Ne seront concernées que les emprises nécessaires aux vélos.
- ✓ Les **financements seront partagés entre Valenciennes Métropole et le Département** par conventionnement pour chaque itinéraire → La recherche de financements sera collective.
- ✓ La **gestion et l'entretien** reviendront, à l'issue des travaux d'investissement, aux gestionnaires de voirie respectifs → En application des modalités d'exercice du pouvoir de police



# Temps d'échange



# Merci pour votre attention

Michel ANCEAU, directeur

Droit au vélo - ADAV

Siège régional :

5 rue Jules de Vicq

59000 Lille

Tél. 03 20 86 17 25

Courriel : [michel.anceau@droitauvelo.org](mailto:michel.anceau@droitauvelo.org)



**À vélo, simplifiez-vous la ville !**

[droitauvelo.org](http://droitauvelo.org)